

## MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0060/2025

**Objet : Arrêté de police de circulation pour interdiction de stationner du 1 au 5 rue Roger Reboussin**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de ravalement de façade au 2/4 rue Roger Reboussin à Sargé sur Braye par l'entreprise OUEST RAVALEMENT de Choue.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier sis 2/4 rue Roger Reboussin ainsi que devant les habitations sises du 1 au 5 rue Roger Reboussin afin de faciliter la circulation des usagers. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Ces travaux auront lieu du 8 au 31 décembre pour 25 jours calendaires.

**Article 2 :** Monsieur le Major COEDELO François de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise OUEST RAVALEMENT.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 04 décembre 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU



Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture  
le 04/12/2025

Et de la publication, le 04/12/2025

Le Maire,

